

La relation de la Communauté de Vie Chrétienne et
la compagnie de Jésus dans l'Église

Publication of the World Christian Life Community

Borgo Santo Spirito, 8
00195 Rome – Italy

Texte Original rédigé en espagnol

Index

	Page
Avant Propos	
De la présidente mondiale CVX	3
De l'assistant ecclésiastique mondial	5
Introduction	6
1. La CVX dans l'Église	7
1.1. Discernement et Confirmation	7
1.2. Participation Organique	8
1.3. Communion et mission spécifique	9
1.4. Autorité et autonomie	11
1.5. Grâces et ministères	12
2. La CVX dans sa relation avec la Compagnie de Jésus.	13
2.1. Un lien historique	14
2.2. Un discernement partagé, continu et progressif	16
2.3. Une tâche d'Église	17
2.4. Dépendance et autonomie	19
2.5. Compagnonnage spirituel et apostolique	21
2.6. Différences et perception mutuelles	23
2.7. Les fruits du processus et de la vie apostolique	25
2.8. Visibilité	26
2.9. La CVX et la mission de la Compagnie de Jésus	27
Conclusion	28
Annexe – Lettres et adresses du Général sur la CVX	29

Présentation

La Compagnie de Jésus et la Communauté de Vie Chrétienne – connue avant 1967 sous le nom de Congrégations Mariales – ont long parcours commun. Ces deux corps sont profondément marqués par le Charisme ignatien qu'ils partagent et vivent soit comme religieux, soit comme laïcs. Au long des décennies et siècles, notre relation nous permis d'expérimenter différentes formes d'interrelations et connections. Ces relations touchent le rôle des jésuites qui collaborent, accompagnent et soutiennent les laïcs, ainsi que les efforts accomplis pour chercher les voies susceptibles de renforcer la collaboration apostolique entre la Compagnie et la Compagnie de Jésus. En tant que CVX nous sommes reconnaissant du don de la spiritualité ignatienne que, sous les traces d'Ignace de Loyola, les jésuites ont généreusement partagé avec nous. Lors de la transformation des Congrégations Mariales vers la Communauté de Vie Chrétienne, les jésuites nous ont aidé à redécouvrir l'expression laïque de la spiritualité ignatienne. Le soutien jésuite a rendu possible la création et le renforcement des communautés en divers endroits du monde. De plusieurs manières, notre histoire commune a démontré très clairement que la CVX ne peut se développer que dans la double relation avec la Compagnie de Jésus dans l'Église.

À la suite d'Ignace et de son "sentire cum ecclesia" (sentir avec l'Église), nous sommes convaincus que « l'union au Christ nous conduit à l'union avec l'Église, dans laquelle le Christ, ici et maintenant, poursuit sa mission de salut » (Principe Général n° 6). Notre relation avec le Christ Jésus trouve également son expression dans notre appartenance à la structure vivante de l'Église, ainsi que notre profonde communion avec ses pasteurs légitimes, vivant ainsi notre service apostolique comme membre du corps du Christ dans le monde d'aujourd'hui. L'Église compte sur notre engagement et notre communion, à la fois comme individus et communauté, dans notre vie quotidienne et notre service apostolique.

Au cours de notre dernière Assemblée mondiale à Nairobi en 2003, qui a traité de la CVX en tant que corps apostolique laïc qui partage la responsabilité de la mission dans l'Église, nous avons porté une attention particulière à la collaboration de la CVX avec les jésuites. Un des aspects de cette collaboration est le service que les jésuites offrent à la CVX en qualité d'assistants ecclésiastiques, accompagnateurs et initiateurs de la CVX. Il va sans dire que leur tâche varie en fonction de la situation locale de la CVX. Elle va du soutien porté à l'émergence des nouvelles communautés jusqu'à la collaboration et l'accompagnement des laïcs pleinement formés qui assument la responsabilité de la formation et du développement continu des communautés CVX. Les expériences de collaboration entre la CVX et les jésuites ont fait émerger la nécessité de clarifier le rôle de l'assistant ecclésiastique CVX. Ce document se propose d'offrir cette clarification en développant ce rôle dans le contexte plus large de la Compagnie de Jésus, considérant que de nombreux jésuites travaillent et

soutiennent la CVX d'autres manières. Bien que nous appesantissions sur la relation entre la CVX et le jésuites, nous ne voulons pas oublier les prêtres diocésains et les autres personnes qualifiées (Norme générale 44) qui oeuvrent en qualité d'assistants ecclésiastiques. Ils sont hautement appréciés pour leur service et dans et pour nos communautés. Nous espérons que les réflexions qui suivent répondront aussi à leurs questions et leurs préoccupations.

Le désir de la CVX de répondre à l'appel de devenir et agir comme corps apostolique, tel qu'exprimé durant notre assemblée de Nairobi, renvoie à la seconde dimension de la collaboration entre la CVX et la Compagnie de Jésus : demander à la compagnie de Jésus d'explorer avec nous les voies de collaboration dans les champs apostoliques de manière à renforcer le partenariat croissant de ces deux corps, y compris les activités et le discernement communs. En tant que deux corps ignatien, nous avons également eu l'opportunité de donner des signes d'espérance en présentant des voies de collaboration entre laïcs et religieux en communion avec l'Église.

Nous invitons les CVX et le jésuites à utiliser ce document comme base pour réfléchir sur notre relation dans ses différentes dimensions - joies et peines, questions et doutes, attentes mutuelles et besoins – à la lumière du fait que nous sommes l'Église et agissons dans l'Église. Nous offrons ces réflexions, comme document de travail, destiné à être développé par nos communautés dans un étroit dialogue avec la Compagnie de Jésus et d'autres qui représentent l'Église et sa hiérarchie parmi nous. Nous encourageons autant la CVX que la Compagnie à approfondir notre dialogue dans une atmosphère qui permette à chacun d'exprimer avec grande franchise ses expériences et ses sentiments.

Nous attendons impatiemment et avec grand intérêt vos réflexions, discussions et réactions qui contribueront à enrichir le document final, et nous aideront à clarifier les liens étroits entre nos deux corps au sein de l'Église.

Daniela Frank

Présidente mondiale CVX

* Merci d'envoyer vos remarques et réflexions personnelles ou communes au Secrétariat mondial de la CVX : exsec@cvx-clc.net.

Avec la publication de ce beau livre s'achève un travail de longues années avec des rencontres et des recherches pour tracer le profil de l'assistance ecclésiastique de la Communauté de Vie Chrétienne. Il y a presque 40 ans que les directeurs jésuites des Congrégations Mariales avec leur style propre de diriger faisaient place à des jésuites et des non-jésuites, désireux de partager avec la CVX la spiritualité ignatienne et d'accompagner ce corps apostolique véritable.

A ce jour, environ 700 jésuites cheminent avec la CVX (soit comme assistants ecclésiastiques, soit comme accompagnateurs) et le besoin se faisait sentir de préciser leur rôle et leur responsabilité au service des membres CVX dans le monde. Pour arriver à ce but, il fallait évaluer les expériences faites dans les communautés mêmes, écouter les témoignages des assistants eux-mêmes et surtout s'inspirer de tout ce que Maître Ignace pourrait nous apprendre au sujet de celui qui se donne aux autres en donnant les Exercices Spirituels. Avançant comme un pèlerin laïc sur le chemin vers Dieu, Ignace se rend compte que nul ne peut grandir dans le Seigneur et faire des progrès sans accepter de se faire aider par ceux et celles que le Seigneur met sur notre route. Par le partage de la Parole de Dieu et par l'échange des expériences apostoliques dans la communauté les membres s'aident mutuellement de croître dans la Vie chrétienne.

L'assistant ecclésiastique est le témoin privilégié de cette croissance de vie chrétienne : il en est comme le témoin que rappelle l'évangile dans les perspectives ignaciennes, le « vrais sens » (Ex 352) qui doit être le nôtre dans l'église du Seigneur. Il n'est qu'un témoin dont la parole est en même temps indispensable et délicate, car c'est le Seigneur qui appelle chaque membre de la communauté par son nom et c'est l'Esprit qui souffle sur la vie de cette communauté dans le Christ et pour le Christ. L'assistant ecclésiastique est comme Jean (Jn 3,2 ss) désireux que l'influence du Seigneur grandisse et qui est tout joyeux d'entendre la voix du Seigneur dans la CVX.

Parce que ce livre y contribue, je remercie tous ceux et celles qui l'ont rédigés et qui en font un usage créateur.

Peter Hans-Kolvenbach

Assistant Ecclésiastique mondial

Les Relations entre la Communauté de Vie Chrétienne et la Compagnie de Jésus dans l'Église

Introduction

La Communauté de Vie Chrétienne (CVX) dans son identité, expression et forme actuelle est l'aboutissement d'un processus qui s'est déroulé pendant plusieurs siècles. Il s'agit d'un processus vécu à l'intérieur de l'Église, et donc marqué par le développement même de l'Église. Ce processus est aussi très étroitement lié à la Compagnie de Jésus, depuis ses débuts à l'époque d'Ignace, et est donc profondément marqué par toute son histoire¹. En considérant le processus vécu et le moment présent, on peut donc dire que la Communauté de Vie Chrétienne ne peut ni consolider ni développer aucun de ses aspects constitutifs si ce n'est dans le cadre de cette relation avec la Compagnie de Jésus² dans l'Église.

Quels sont ces aspects constitutifs de la CVX qui doivent se consolider et se développer ?

En résumé, nous pouvons dire aujourd'hui de la Communauté de Vie Chrétienne que :

- Du point de vue ecclésial, il s'agit d'une communauté apostolique mondiale de laïcs qui participe activement à la communion et à la mission de l'Église. Cette orientation apostolique est le fondement de la CVX.
- Du point de vue juridique, la CVX est une association internationale publique de fidèles, reconnue et de Droit Pontifical (approuvée par le Saint Siège).
- Du point de vue vocationnel, la CVX est une façon particulière d'être dans l'Église et un style de vie chrétien laïc façonné par l'expérience des Exercices Spirituels de Saint Ignace de Loyola.
- Du point de vue pédagogique, la CVX est un processus perpétuel de croissance dans le Christ, un cheminement de soutien et d'accompagnement réciproque, de formation continue et guidée.

Ces quatre aspects constitutifs ne sont pas statiques, ils se construisent perpétuellement et ont entre eux de fortes implications. L'un ou l'autre peut devenir plus important à un moment donné ou suivant les circonstances, mais aucun ne doit être négligé. Il faut surtout les faire interagir entre eux pour enrichir les discernements, les prises de décisions, les processus de formation, les relations, les prestations de

¹ C'est depuis 1967 que l'on peut vraiment parler de la CVX en tant qu'héritière de la longue tradition des « Congrégations Mariales » qui remonte à 1584 et même antérieurement. Cette relation n'ayant pas toujours eu lieu les Congrégations Mariales se sont alors consolidées en se liant avec d'autres institutions religieuses ou avec des structures diocésaines.

² Ou, dans certains cas, avec d'autres congrégations religieuses.

services, etc. La perspective de fond sera toujours de parvenir à devenir un corps apostolique dans l'Église.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire porter notre réflexion sur le ministère des Assistants Ecclésiastiques et des religieux et religieuses qui nous accompagnent. La plupart d'entre eux sont des jésuites dont la mission reçue de leurs supérieurs est de travailler dans la Communauté de Vie Chrétienne³. Souvent ils nous demandent de clarifier leurs fonctions et leurs tâches dans une communauté laïque, et c'est la raison pour laquelle, tout au long de ce texte – dans la marge de droite – figure un ensemble de fonctions qui incombent spécialement aux assistants ecclésiastiques. Mais nous espérons que ce document de travail sera aussi lu par les leaders de la Communauté et par les membres ayant une formation plus complète, afin d'illuminer le travail qu'ils effectuent et d'enchaîner un dialogue fécond quant au ministère des Assistants Ecclésiastiques et aux relations de la Communauté de Vie Chrétienne avec la Compagnie de Jésus, dans l'Église et pour la mission. Lors de ce dialogue, il sera important de considérer-ce que nous approfondirons par la suite -, la présence d'une grande asymétrie entre la CVX et la Compagnie de Jésus, et parfois même entre les jésuites et les laïques qui se rencontrent. Même dans une optique historique, la CVX reste une association jeune qui doit encore trouver ses modes de fonctionnement, et doit consolider son style de vie, atteindre son autonomie économique, ses structures apostoliques, etc. Alors que la Compagnie de Jésus est un Corps Apostolique "adulte" et stable. Le dialogue sera d'autant plus fécond si nous reconnaissons honnêtement nos points de départ et si nous reconnaissons ce que nous représentons pour l'autre.

1. La CVX dans l'Église

Pour essayer de comprendre la CVX dans l'Église, et, en elle, ses relations avec la hiérarchie, les ministres ordonnés, les autres communautés ecclésiales, etc., il nous faut considérer plusieurs aspects.

1.1. Discernement et Confirmation

La CVX est une manifestation de l'Esprit. Elle n'existe pas seulement par la volonté de certains qui décident de s'unir, mais par une grâce particulière que l'Esprit a suscitée dans l'Église pour la faire grandir et mieux servir l'humanité. Dans la vie de l'Église, tous les chrétiens reçoivent, discernent et identifient l'action de l'Esprit. Nous sommes libres de prendre des initiatives, de nous associer, d'entreprendre des choses, etc. A cet égard, la Hiérarchie a le devoir de contribuer au discernement, par-delà des

*Nourrir
le sens de l'Église
et de la CVX à l'intérieur
de l'Église.*

³ Il y a près de 700 jésuites dans le monde officiellement liés à la CVX.

propositions individuelles et des circonstances particulières, pour reconnaître les manifestations plus permanentes de l'Esprit -lesquelles vont entrelacer une trame ecclésiale plus consistante- et en les proposant comme une véritable possibilité de participer à la vie et à la mission de l'Église. Pour Ignace, le discernement n'aboutissait pas avec la lecture des propres propositions et la formulation des décisions personnelles. Pour lui, un discernement prenait consistance lorsqu'il était confirmé.

Être en relation et en dialogue avec la hiérarchie à tous les niveaux.

Ainsi, d'abord les Congrégations Mariales (C.M.) et plus tard la CVX ont reçu des validations, des bénédictions et des confirmations successives provenant de la Hiérarchie de l'Église universelle et de nombreuses Églises locales, de la Bulle fondatrice de 1584 à la confirmation de 1990, avec l'approbation de la version révisée des Principes Généraux. Ceci représente un encouragement et un engagement pour nous tous qui appartenons à la CVX, ainsi que pour tous ceux qui ont reçu de l'Église la mission de servir dans cette association à travers différents ministères.

Approfondir les P.G. et leurs fondements en tant que document ecclésial et promouvoir activement leur mise en pratique.

Le concile Vatican II reconnaît que l': « On trouve dans l'Église un certain nombre d'initiatives apostoliques qui doivent leur origine au libre choix des laïcs et dont la gestion relève de leur propre jugement prudentiel.» (A.A.24). Il y est ajouté: «Toutes les organisations d'apostolat sont à estimer comme il convient, mais celles que la Hiérarchie, selon les besoins des temps et des lieux aura louées, recommandées, décidé de fonder comme plus urgentes, doivent être mises en première place par les prêtres, les religieux et les laïcs, et développées par chacun suivant sa mission. Parmi ces groupements, il faut mentionner très spécialement aujourd'hui les associations ou groupes internationaux de catholiques.» (AA. 21)⁴

Diffuser et promouvoir les enseignements du Concile Vatican II quant aux associations apostoliques de laïcs, y compris les recommandations du Concile aux prêtres et aux religieux à cet égard.

1.2. Participation organique

La CVX existe donc non seulement par la volonté de ses membres de développer un projet commun, ou par la volonté d'un prêtre charismatique en lieu, temps et circonstance donnée. Elle existe aussi par la volonté explicite de l'Église Hiérarchique en vue du bien de toute l'Église et de sa mission. Dans ce sens, il s'agit d'une association publique – et non privée – de fidèles dans l'Église, c'est une association internationale, une communauté mondiale. Dans la CVX, les prêtres et religieux partagent avec les laïcs d'une manière ecclésiale authentique et approuvée, unissant

Aider à surmonter les personnalizations, les perspectives trop partiales Approfondir ce que signifie être association de fidèles dans l'Église.

⁴ Depuis la réforme du Concile, la CVX a participé à la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (OIC), en étroite relation avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs. Aujourd'hui, la Conférence des OIC n'est plus l'unique référence puisqu'il existe une grande diversité d'expressions.

et convoquant au-delà du groupe particulier ou du charisme personnel, articulant un courant ecclésial qui n'existe pas seulement spontanément mais surtout en fonction d'un programme de l'Église.

Tout ceci, qui pourtant semble si merveilleux et si clair est souvent difficile à comprendre pour les laïcs, pour les prêtres et les religieux. Parfois nous souhaiterions être moins « publiques » et plus « privés », dans le sens que nous venons d'expliquer. D'autre fois, nous nous sentons attirés par quelque chose de moins bien défini, plus « libre » et plus générique, une espèce de grand mouvement spirituel organisé par des leaders doués et charismatiques. Avec une appartenance plus diffuse, plus ancrée à des liens personnels ou liée à certaines étapes de la vie qu'à une véritable vocation dans l'Église. Certains sont attirés par le fait d'être fondateurs plutôt qu'« adeptes » ou « promoteurs ». D'autres voudraient parfois s'occuper de leurs affaires personnelles, avoir leurs propres « fils (ou pères) spirituels », s'en charger personnellement ou désigner leurs délégués pour s'en occuper.

*Apprécier et promouvoir
la dimension
internationale et
publique.*

*Développer une vision et
une organisation à long
terme et de grande
envergure.*

Bien que valable, ce n'est pas la voie de la CVX, et nous devons rester vigilants et ne pas tomber dans des structures et des formes trop rigides qui restreindraient notre ouverture à de nouvelles inspirations ou nous rendraient incapables d'intégrer de nouveaux élans et de nouveaux membres, en raison de leur différence.

La CVX souhaite s'intégrer dans le tissu ecclésial, avoir de bonnes relations avec la hiérarchie et avec d'autres réalités ecclésiales, bien consciente d'être une forme légitime d'exister dans l'Église et de participer à sa mission. L'autorité compétente doit jouer là son rôle, en donnant son consentement pour que la CVX existe et fonctionne dans sa juridiction, en nommant les Assistants Ecclésiastiques et en indiquant les formes de participation dans les structures diocésaines ou nationales, etc. Chaque pays réalise ceci de façon spécifique et l'on mentionnera certaines formes tout au long de ce document.

*Garantir une bonne
insertion organique de la
CVX dans l'Église, à tous
les niveaux.*

1.3. Communion et mission spécifique

Il est clair que la CVX est une réalité ecclésiale, et un thème de vie chrétienne. Mais, parfois nous nous méprenons et séparons les choses jusqu'à les réduire à une « affaire de laïcs » ou un « mouvement de laïcs ». D'une certaine façon, l'Église

entière est un mouvement de laïcs. Une paroisse est un mouvement de laïcs; sans quoi quel en serait le sens ? C'est pourquoi Pie XII demandait aux laïques de prendre conscience non seulement de leur appartenance à l'Église mais encore « d'être l'Église ». Le mot « laïc » est à la fois trop et mal utilisé, sans doute parce que nous avons besoin de mieux définir les relations entre les différents ministères de l'Église et pour compenser un excès qui s'est produit les derniers siècles en sens inverse. Peut-être aussi pour mieux redéfinir la vocation religieuse et les ministères ordonnés. Mais, au-delà de l'hypertrophie d'une expression, la plus profonde vérité est que la communion ecclésiale ne se réalise pas dans la spécificité de chaque vocation mais plutôt dans les relations que nous sommes capables d'établir entre chacune d'elles et par les fruits que ces relations offrent aux autres. On ne peut concevoir une association de laïcs sans la présence et le ministère actif et généreux des religieux, de religieuses et de prêtres puisque nous existons les uns par et pour les autres; nous nous entraisons mutuellement et nous nous confrontons sagement à la recherche d'une plus grande fidélité - laquelle n'est guère une affaire individuelle ou spécifique, comme nous le savons bien.

Faciliter un vécu adéquat, une conceptualisation et évaluation des différentes vocations et ministères ainsi que des relations entre eux.

Dans l'élan postérieur au Concile Vatican II, la Communauté de Vie Chrétienne doit se montrer dans sa version actuelle comme l'expression d'une Église dans laquelle nous sommes, nous tous chrétiens, appelés à la sainteté et dans laquelle nous participons tous à la mission de Jésus. Le concile Vatican II recommande la vie associative laïque parce qu'elle «correspond donc bien à la condition humaine et chrétienne des fidèles; il présente en même temps le signe de la communion et de l'unité de l'Église dans le Christ» (AA 18), elle recommande que «Ces laïcs agissent unis à la manière d'un corps organisé, ce qui exprime de façon plus parlante la communauté ecclésiale et rend l'apostolat plus fécond.» (AA 20). La CVX veut être -et s'engager comme tel- un de ces corps organiques⁵ dans lequel nous, laïcs, travaillons unis, dans le but de proclamer la communion de l'Église et de consolider l'apostolat, et non pas en vue de l'auto affirmation ou l'opposition, à partir des exigences humaines et chrétiennes. L'existence d'associations de fidèles présentant lesdites caractéristiques permet aux chrétiens laïcs de vivre une expérience de communion organique, les faisant sortir de cet anonymat dans lequel ils demeurent lors de leur participation isolée et rend le dialogue possible entre eux, avec d'autres associations et avec la hiérarchie.

Promouvoir un sens de communion spirituelle et organique pour une participation plus étroite et féconde dans la mission.

⁵ C'est ce que la dernière Assemblée Mondiale de Nairobi a approfondi en insistant sur l'idée de « Corps Apostolique ».

1.4. Autorité et Autonomie

Dans une communauté chrétienne dans laquelle, par le baptême, nous participons tous également à la mission et sommes appelés à la sainteté, les anciens modèles qui mettaient l'accent sur les « états de perfection » ou ceux qui définissaient l'apostolat des laïcs comme le « prolongement du bras » de l'apostolat hiérarchique ou des congrégations religieuses ne nous aident guère. L'abandon de ces emphases n'implique pas la fin mais plutôt le réadéquation et l'enrichissement des relations entre les laïcs, la hiérarchie, les prêtres et religieux participant à l'association. De nombreux laïcs pourront collaborer et même être chargés de pouvoirs par la hiérarchie ou par une Congrégation Religieuse, mais leur vocation et mission ne doivent pas être considérées comme une extension, ou une affaire de fonctionnalité ou d'efficacité.

Favoriser la vocation et la mission des laïcs ainsi que leur insertion adulte dans l'Église.

S'agissant de la relation entre les associations de laïcs et les ministres ordonnés, le Concile Vatican II précise: « Les Évêques choisiront avec soin des prêtres capables et bien avertis pour s'occuper des formes particulières de l'apostolat des laïcs. Ceux qui exercent ce ministère en vertu d'une mission reçue de la Hiérarchie (...) se dépenseront pour nourrir la vie spirituelle et le sens apostolique au sein des associations catholiques qui leur sont confiées; ils seront présents à leur action apostolique par leurs avis judicieux et favoriseront leurs projets. en dialogue constant avec les laïcs, ils rechercheront attentivement les formes les plus capables de rendre l'action apostolique plus fructueuse; ils développeront l'esprit d'unité au sein même de l'association aussi bien qu'entre elle et les autres (AA, 25). Le Concile ne demande pas aux ministres ordonnés de reculer ou de contourner les difficultés pour permettre aux laïcs de mûrir. Il leur demande plutôt une insertion active, envoyés par la hiérarchie pour prodiguer des conseils, ouvrir le dialogue, favoriser l'animation apostolique, le sens d'unité et les objectifs dans adéquation. Il leur demande de se concentrer sur la formation et l'apostolat des laïcs et non pas sur leurs propres besoins ou sur ceux de leur congrégation, en développant leurs entreprises et en les aidant à découvrir les meilleures voies pour produire plus de fruits apostoliques. Nous devons prendre conscience du fait que la frontière entre la formation et l'instrumentalisation des personnes est étroite.

Stimuler et promouvoir la présence active et créatrice des ministres ordonnés, des religieux et religieuses dans l'association, en participant dans les structures de gouvernement, dans les programmes apostoliques et de formation, dans la liturgie, dans l'accompagnement des processus de développement.

C'est dans ce contexte que disparaît le personnage du prêtre « directeur » et que surgit « l'assistant ecclésiastique », et aussi le « guide » ou l'« accompagnateur » spirituel des processus communautaires et associatifs. Les modèles hiérarchiques

unipersonnels et verticaux associés à un ministère ordonné laisseront la place à une implication majeure de la communauté, à un leadership et des responsabilités partagées, à une plus grande autonomie des personnes dans le cadre d'une communauté apostolique discernante, avec ses structures de délibération et ses prises de décisions. Il est évident qu'il nous semblera souvent plus « facile » ou plus « rapide » de fonctionner selon un modèle unipersonnel et vertical, ou de revenir à l'image du « Directeur » validée auparavant. Mais, donnant foi au Concile, nous savons que adéquation s'exprime de façon plus efficace avec des modes communautaires et participatifs.

Développer un style de gouvernance et d'accompagnement qui reflète le modèle de communauté ecclésiale inspirée par le Concile.

L'accroissement de l'autonomie et de la participation ne provoque pas la disparition de l'autorité. Simplement, l'autorité est plus équitablement partagée, de même que la responsabilité pour le bien des communautés et des œuvres. Dans la CVX, laïcs, religieux et ministres ordonnés devons nous entraider à vivre et apprendre ce style de communion ecclésiale qui ne se fonde pas sur l'autorité -ni ne la supprime-, mais sur une collaboration authentique entre nous tous. C'est dans ce style que nous devons vivre en nous réjouissant du fait que adéquation est une communauté hiérarchique, et les assistants ecclésiastiques doivent prendre conscience qu'ils représentent cette hiérarchie dans l'association. Les laïcs, pour leur part, doivent reconnaître, apprécier et valoriser cet aspect hiérarchique du ministère ordonné.

Promouvoir une bonne compréhension du ministère hiérarchique que les assistants ecclésiastiques représentent.

1.5. Grâces et Ministères

Dans l'Église, nous reconnaissons, apprécions et considérons les grâces associées aux sacrements et aux ministères. Dans ce sens, l'image du bon pasteur, ou celle du « père », associée aux ministres ordonnés et souvent aux religieux et religieuses aussi, doit être vécue, aimée, appréciée et enrichie dans la vie de la communauté. C'est ainsi que nous, laïcs, reconnaissons et apprécions chez les prêtres une grâce spéciale, associée à leur ministère et au sacrement de l'ordre, pour convoquer, créer et encourager la communauté chrétienne, afin qu'elle transmette la doctrine et proclame la Parole. Nous souhaitons pouvoir compter sur des prêtres et des laïcs consacrés qui offrent ces grâces à la communauté, en toute liberté et générosité. Plus explicitement, nous, laïcs, avons besoin et souhaitons une participation plus active et précise des assistants ecclésiastiques dans des thèmes comme la promotion de l'association et le recrutement de nouveaux membres, la formation initiale et

Promouvoir un style communautaire qui apprécie, estime et suscite le ministère pastoral et dynamique des prêtres, des religieuses et des religieux.

continue, la participation dans les processus et les structures délibératives, l'accompagnement dans les crises associatives, la formation de dirigeants, les relations avec d'autres réalités ecclésiales et avec la hiérarchie, l'animation d'œuvres apostoliques, etc.

De nombreux membres connaîtront notre association et notre spiritualité grâce à l'invitation d'un prêtre, d'un religieux ou d'une religieuse. Puissent les religieux et les religieuses qui nous apprécient et nous accompagnent proposer cette voie à un grand nombre, en invitant et réunissant des personnes. La communauté appréciera ce service et se chargera de la promotion des formes nécessaires à son exercice et à son développement.

Organiser et promouvoir le recrutement de nouveaux membres, ainsi que la formation de nouvelles communautés locales.

En général, le modèle d'Église que nous voulons développer en accord avec le Concile ne devrait pas inhiber ou limiter l'exercice du ministère pastoral. Il s'agit simplement de dépasser les vieux modèles autoritaires, verticaux, unipersonnels, et, par expérience, nous savons que de nombreux ministres ordonnés, des religieux et des religieuses, sont arrivés à harmoniser les nouveaux défis et styles avec les grâces de toujours, tant appréciées par tous les chrétiens. Le fait qu'ils et elles puissent y arriver ne dépend pas seulement d'eux et d'elles, mais aussi des relations, des structures et des façons de penser et d'agir de la communauté. Une relation adulte et libre de préjugés entre les dirigeants laïcs et religieux, produit d'une analyse conjointe, du dialogue, de la prière, de l'évaluation de l'action et de sa projection, aidera énormément toute la communauté.

Évaluer de façon permanente les difficultés qui surgissent dans la vie associative.

2. La CVX et sa relation avec la Compagnie de Jésus

En assumant la position ecclésiale ouverte que nous avons présentée jusqu'ici, nous essayerons maintenant de mieux comprendre les relations particulières entre la CVX et la Compagnie de Jésus, et donc la place et le rôle des jésuites dans la CVX. Par analogie, dans certains cas ceci peut être valable pour d'autres congrégations religieuses, ou pour d'autres religieux et religieuses qui participent d'une façon ou d'une autre dans la CVX.

2.1. Un lien historique

La relation historique CVX/Compagnie de Jésus remonte au XVI^{ème} siècle. On a beaucoup écrit sur ce sujet, et nous renvoyons le lecteur à ces sources pour approfondir le thème. Il faut souligner les écrits du Père Général de la Compagnie de Jésus et Assistant Ecclésiastique de la CVX, le Père Peter-Hans Kolvenbach, de 1986 à nos jours⁶. A souligner aussi le Principe Général N° 3 mis en relief dans le Décret Pontifical d'approbation des Principes Généraux⁷, commenté par la suite dans un article auquel nous renvoyons le lecteur⁸. L'acte de fondation (1584) est le résultat de l'initiative d'un jésuite (Jean Leunis), d'une congrégation particulière (celle de l'Annonciation) qui devint la première et principale (Prima Primaria), et de la Bulle Pontificale (*Omnipotentis Dei*). Le Décret d'approbation et de confirmation de 1990 situe cet acte fondateur dans le cadre de l'expérience des groupes qui l'ont précédé⁹, qui remonte même jusqu'à l'époque d'Ignace et de ses premiers compagnons, et met en valeur une histoire de réalisations encouragée par de très nombreux documents pontificaux successifs, dont le point culminant est peut-être la Constitution Apostolique *Bis Saeculari*, de Pie XII (27 novembre 1948).

Connaître et valoriser l'histoire de la relation CVX – SJ, dans ses sources, ses rapports et ses documents corporatifs.

A partir de *Bis Saeculari*, une période de reconstruction débute, tout particulièrement dirigée et orientée par la Compagnie de Jésus, qui avait déjà constitué un Secrétariat au service des Congrégations Mariales de l'époque. L'appel et la dynamique du Concile Vatican II visant à revenir aux sources, à ranimer la vocation laïque dans adéquation et à approfondir notre mission à tous ont été bien accueillis par l'association. On remet alors l'accent sur les Exercices Spirituels et sur le style de vie laïc qui en résulte. La Compagnie de Jésus accompagna ce processus de discernement qui se concrétisa par des étapes essentielles telles que la création de la Fédération Mondiale (1953), le changement de nom pour celui de CVX, l'incorporation de nouveaux Principes Généraux (1967), la création d'un Secrétariat « laïc » associé à celui de la Compagnie (1967), etc.¹⁰

Connaître les différentes étapes et moments culminants de l'histoire CVX, pour éclairer le présent

Durant cet enchaînement historique et ce discernement mutuel autour du Concile, le Supérieur Général de la Compagnie -le Père Pedro Arrupe- confie aux laïcs la

⁶ Voir : « Lettres et discours des Pères Généraux de la Compagnie de Jésus sur la CVX » en annexe.

⁷ Supplément de *Progressio* N° 36, janvier 1991, p. 2-4

⁸ « Une grâce dans l'histoire » Supplément de *Progressio* n° 38-39, septembre 1992, 17-23.

⁹ Voir par exemple les groupes de Pierre Favre, *Progressio* n° 6 Novembre 1986, pp 12-15.

¹⁰ Le P. Louis Paulussen, sj a beaucoup écrit sur le passage des Congrégations mariales vers la CVX. Il fut Directeur du Secrétariat jésuite des Congrégations Mariales et de la CVX.

responsabilité de la direction de l'association renouvelée. Il demanda aux jésuites d'abandonner, dans la mesure du possible, le rôle directif qu'ils assumaient pour commencer à agir en tant que source d'inspiration et animateurs dans la communauté, tout en leurs rappelant leur devoir spécifique de représentation de la hiérarchie de l'Église.

Les « règles communes » ne seraient plus instaurées par le Supérieur Général de la Compagnie, mais discernées par l'association et confirmées par l'Église Hiérarchique, et s'appelleraient désormais les « Principes Généraux ». Ces années de Concile furent extrêmement dynamiques et ont été fécondes en rénovations, ce qui a provoqué un élan d'inspiration pendant les années suivantes. Aujourd'hui, 30 ans après, l'enthousiasme provoqué par cette réédification des fondements n'est plus à l'ordre du jour, et nous ressentons probablement la fatigue et le poids de l'éloignement de ces 30 années passées, les tensions et les opportunités qui exigent de notre part la recherche d'une plus grande clarté sur ce que nous devons faire.

Cependant, le chemin de la CVX n'a pas pris fin en 1967 mais s'est poursuivi vers la reconquête des Exercices Spirituels en tant que source spécifique et instrument caractéristique et vers le recentrage de la mission apostolique dans les processus communautaires et personnels. Ceci nous a permis de nous reconnaître comme une Communauté Mondiale unique au service d'un monde unique, et récemment comme un corps apostolique ayant une mission commune discernée, dont nous sommes coresponsables. Ce chemin a été marqué par les Assemblées Mondiales.

Il est capital que les jésuites qui accompagnent la CVX tiennent compte de cette histoire de grâce tout au long des siècles et que leur présence au sein de l'association soit vécue en pleine intégration dans la tradition et dans la rénovation, et non pas comme une rupture les laissant à la marge. La CVX d'aujourd'hui est le fruit d'une longue histoire dans laquelle la Compagnie de Jésus et les jésuites ont toujours su trouver leur juste rôle de guide, d'accompagnement, de présence intelligente et généreuse. Les membres de la CVX et les communautés doivent, pour leur part, développer cette capacité de se situer dans l'histoire, la valoriser et poursuivre le chemin de la fidélité et de la capacité de renouvellement.

*Vivre le service CVX et
ses formes organiques
avec une conscience
historique, et en
communion avec l'Église
et la Compagnie de
Jésus.*

2.2 Un discernement partagé, continu et progressif

Les faits historiques lient solidement la CVX et la Compagnie de Jésus. Cependant, ce sont les processus et les discernements produisant ces faits qui importent le plus. Au début, le discernement incombait surtout à la Compagnie de Jésus. Elle disposait ainsi d'un ample pouvoir de décision du Supérieur au travers du Général, des supérieurs locaux et Directeurs de Congrégation. Néanmoins, l'esprit de dialogue et de participation fut toujours présent, même durant ces années dans lesquelles prévalait ce modèle qu'on qualifierait plutôt de « clérical ». Cet esprit s'est manifesté au travers des structures simples (par exemple, le préfet de la Congrégation), ou plus complexes (par exemple, la Fédération Mondiale créée en 1953).

Participer avec une liberté d'esprit de l'association dans les discernements, à tous niveaux, et des conséquences qu'elles entraîneront.

Il est bon et nécessaire de se rappeler que même pendant cette période récente marquée par une majeure « autonomie laïque », le chemin se fit toujours ensemble : laïcs et jésuites. C'est ainsi que depuis 1967, au moins un tiers des délégués aux Assemblées Générales CVX étaient jésuites. Ils y bénéficient d'un droit statutaire de parole et de vote, non pas à titre individuel mais en tant envoyés de leurs supérieurs et leurs communautés CVX. C'est ce que nous désirons tous et c'est ainsi que cela s'exprime dans les Normes Générales CVX¹¹. Les apports des supérieurs généraux Arrupe et Kolvenbach ne sont pas moins importants, même si ils ne « délivrent » plus les « Règles Communes » comme avant. Ces supérieurs ne décident pas en lieu et place de la communauté, mais exposent plutôt leurs points de vue et leurs orientations.

Il existe encore d'autres manières par lesquelles la Compagnie a participé et continue à participer à ce discernement continu. Au niveau local, elle le fait par la présence ou la participation de jésuites comme accompagnateurs de groupes ou d'assistants d'une ville ou d'une région. Au niveau national, les jésuites participent aux Assemblées, Conseils Exécutifs et autres instances délibératives et de gouvernement. Au niveau individuel, ils accompagnent aussi les responsables laïcs et les membres de la CVX, dans une relation que nous apprécions et valorisons beaucoup.

Consacrer temps et énergie à la formation continue, surtout des dirigeants actuels et futurs.

¹¹ La NG 15 stipule que « l'Assemblée Générale est l'organe suprême de gouvernement », ajoute : « La délégation de chaque pays se compose ordinairement de trois délégués, dont l'un sera l'assistant ecclésiastique ou son représentant ».

Durant ce cheminement, nous avons pu prier et discerner ensemble, laïcs et jésuites, comme une cellule d'Église. Maintes fois aussi, nous avons commis des erreurs. C'est ensemble que nous devons affronter les difficultés du chemin. Nous l'avons fait et désirons continuer à le faire, recherchant la collaboration authentique et une aide réciproque, non seulement en dépassant les exagérations dans un sens ou dans un autre, mais aussi en promouvant toujours une participation fluide et importante des jésuites dans les décisions communautaires. Ainsi, nous permettrons que les différents courants d'opinion et les positions individuelles parviennent aux instances formelles et se manifestent de manière constructive. Les jésuites qui participent à la CVX ont à écouter attentivement ceux qui pourraient avoir une opinion plus critique en vue d'un meilleur développement.

Apprendre les uns des autres, se soutenir et s'apprécier mutuellement.

Seuls quelques faits négatifs isolés ternissent cette dynamique de discernement partagé et ces processus que nous avons suivi avec persévérance et esprit apostolique. Certains pays par exemple, n'ont pas suivi la norme qui demande aux délégations à l'assemblée Mondiale d'être accompagnées par leur Assistant Ecclésiastique, généralement un jésuite. Ceci peut s'expliquer éventuellement par le fait que certains assistants jésuites n'ont pas vraiment compris que l'assemblée fait partie intégrante de la mission qu'ils ont reçu de leurs supérieurs, de la hiérarchie ainsi que de la communauté. Dans certains cas et pour des raisons diverses et certainement bien justifiées, ce sont les supérieurs provinciaux qui n'ont pas nommé d'assistants ecclésiastiques, ou ne leur ont pas assigné le temps nécessaire que pour bien accomplir leur mission.

Observer les obligations statutaires et canoniques qui garantissent la présence opportune des jésuites dans les processus et structures de la CVX.

2.2 Une tâche d'Église.

Nous avons réfléchi plus haut sur la CVX comme association publique de fidèles, insérée dans la communion et dans la mission de l'Église. Don de l'Esprit pour toute l'Église, la CVX est fondée et soutenue par le discernement et la volonté associative de ses membres, de la Compagnie de Jésus et de la hiérarchie ecclésiastique. Cette note ecclésiale a pris au long des siècles des formes organiques et canoniques différentes, mais toujours rattachées à la relation entre la CVX et la Compagnie de Jésus¹².

Vivre le service à la CVX comme une mission reçue de l'Église, des supérieurs religieux et de la communauté elle-même.

¹² Hormis la période de la suppression de la Compagnie, pendant laquelle les Congrégations Mariales ne furent pas supprimées mais plutôt placées sous la tutelle des Évêques diocésains.

On peut alors dire que dès sa fondation jusqu'à ce jour, la Compagnie de Jésus a reçu mandat de la hiérarchie pour promouvoir les Congrégations Mariales¹³ et ensuite la CVX. Durant ces trente dernières années, cette relation CVX – Compagnie de Jésus a suivi le chemin de toute l'Église post-Conciliaire marquée par « une tension entre tradition et progrès, continuité et changement »¹⁴. Bien qu'ayant trouvé de nouveaux modes d'expression, ce lien CVX et Compagnie de Jésus s'est toujours conservé comme une note non seulement de nature spirituelle, mais aussi canonique ou juridique.

Les Principes généraux (PG) et Normes Générales de 1990 furent rédigés à la lumière d'un certain cheminement post-Conciliaire et après la promulgation du nouveau Code de Droit Canonique (CIC). Cette rédaction s'est effectuée en dialogue rapproché avec les autorités de la Compagnie de Jésus et du Saint-siège, et en comptant sur un conseil permanent d'experts. Les PG furent finalement approuvés par l'autorité pontificale par un décret qui, dans ses considérations, souligna à nouveau le lien entre la CVX et la Compagnie de Jésus. Le texte actuel des Principes Généraux fait alterner des phrases très explicites sur l'autonomie et l'autorité laïque¹⁵, avec d'autres qui soutiennent l'esprit filial et de communion ecclésiale, l'union avec la hiérarchie, le lien très étroit avec la Compagnie de Jésus et le désir de marcher côte à côte avec elle face aux défis futurs¹⁶.

*Approfondir la
signification canonique
de la mission reçue, à la
lumière P.G. et du Droit
Canonique, et découvrir
dans l'esprit de la loi les
manières concrètes de
la vivre.*

C'est dans cette ligne qu'il faut réinterpréter des phrases qui, aujourd'hui, ne sont plus aussi univoques qu'avant, en raison notamment des changements effectués par Compagnie de Jésus¹⁷ elle-même d'une part et de la société complexe dans laquelle nous vivons¹⁸ d'autre part. Tel est le cas de la Norme Générale 32, qui permet à la

¹³ Le Préposé Général de la Compagnie exerçait de fait comme autorité ecclésiastique, concédant l'agrégation à la « Prima Primaria », donnant les « règles communes », « fondant » des congrégations dans des maisons de la Compagnie, etc.

¹⁴ Kolvenbach S.J., Peter-Hans : Conférence de l'Assistant Ecclésiastique de la CVX Mondiale, Nairobi, Août 4, 2003. Dans Progressio, Supplément N° 58, pg 80.

¹⁵ « L'Assemblée Générale est l'organe suprême de gouvernement de la CVX » (NG 15) ; « Le Conseil Exécutif est responsable du gouvernement ordinaire de la communauté » (NG 20) et « ... entretient un Secrétariat pour mener à bien sa politique et ses décisions » (NG 25). « L'autorité d'Eglise, en matière d'approbation officielle d'une communauté nationale, régionale ou locale est la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne » (NG 32), qui dans l'Église est « est une association mondiale de droit public » (PG 3).

¹⁶ Les oeuvres apostoliques ne sont par exemple plus liées à des aires géographiques déterminées ni à des « maisons de profès ». Les anciennes maisons ont changé à plusieurs reprises leur nature.

¹⁷ La taille des villes et les styles de vie de la société moderne ont transformé ces aires géographiques en concepts sociologiques. « Where the pavement ends » par exemple est une phrase à laquelle s'identifie le système d'éducation populaire « Fe y Alegría ». Sans aucun doute, c'est plus un concept sociologique qu'une traduction littérale.

¹⁸ Ceci est un concept sociologique tel que décrit dans la précédente note.

Communauté Mondiale CVX d'approuver elle-même les communautés nationales. Cette approbation s'effectue avec le consentement des évêques correspondants ou – pour des communautés établies dans des lieux confiés au bons soins¹⁹ à la Compagnie de Jésus – avec le consentement du Général ou Vicaire Général de la Compagnie de Jésus, lequel peut déléguer cette compétence au supérieur provincial ou à l'assistant ecclésiastique.

De ce qui précède, il appert que le Général de la Compagnie de Jésus a, en raison de sa charge, une relation avec la CVX. De même, les Provinciaux jésuites ont une relation – canonique pour le moins – avec la CVX. Le Général de la Compagnie est aujourd'hui Assistant Ecclésiastique Mondial de la CVX en réponse à un discernement réalisé en son temps, et approuvé par le Saint-siège²⁰, et non en vertu d'une norme canonique ni statutaire. De fait, même un non jésuite peut à tout moment être nommé Assistant Ecclésiastique de la CVX. Cela n'affaiblirait pas le lien de la CVX avec la Compagnie de Jésus, qui se manifeste de bien d'autres manières, et en particulier par le Secrétaire de la Curie Générale pour la CVX, qui porte le titre de Vice-Assistant Mondial. Cette fonction statutaire constitue canoniquement un lien officiel entre la CVX et la Compagnie. Tout deux, l'Assistant et le Vice-Assistant, sont membres *ex-officio* du Conseil Exécutif CVX, et participent par conséquent au gouvernement ordinaire de l'association. Le premier représente le Saint-siège et le second la Compagnie de Jésus. La CVX a surtout besoin de jésuites qui ont une bonne compréhension des relations entre ces deux communautés ignatiennes dans l'Église et qui peuvent bien intégrer l'ensemble des aspects de cette relation, aux niveaux tant international, national, que local.

2.4 Dépendance ou Autonomie.

D'aucuns se demandent si aujourd'hui la CVX est ou non une « œuvre de la Compagnie », comme elle le fut dans ses débuts et durant une grande partie de son histoire. Les réflexions précédentes fournissent une réponse à cette question, mais il est bon de reprendre de manière explicite la question car elle détermine en grande partie l'attitude que bien des jésuites et des laïcs adoptent envers la CVX.

Apprécier la présence de jésuites dans la CVX, dans une perspective ecclésiale, et nous ouvrir aux différentes manières de déterminer leur présence quant à la nomination et à l'établissement des accords de collaboration.

Fortifier une saine relation entre la CVX et la Compagnie de Jésus.

¹⁹

²⁰ Pour différentes raisons, et considérant le caractère international de CLC, il convient que l'Assistant Ecclésiastique soit jésuite plutôt qu'un Évêque diocésain comme cela s'est produit dans le passé. De plus, les Exercices Spirituels étant fondamentaux à la formation de membres CLC, la présence d'un Jésuite est préférable. Finalement, le Général recevant directement cette responsabilité du Saint Siège, il est mieux placé pour maintenir des contacts efficaces.

« Oeuvre de la Compagnie » renvoie à une réalité dans laquelle celle-ci assume l'ultime responsabilité d'orientation, gouvernement et soutien de cette oeuvre. Avec cette acception, presque personne ne répondrait aujourd'hui que la CVX – hormis dans ses premiers stades de développement - est une oeuvre de la Compagnie. Mais on ne pourrait pas répondre de manière péremptoire que la CVX « n'est pas » une oeuvre de la Compagnie, puisque cette dernière participe activement au gouvernement et à l'orientation de l'association, qu'environ 700 jésuites travaillent avec elle. C'est ainsi que l'a compris le Père Arrupe après le Concile Vatican II, comme le démontre l'instruction qu'il a alors donnée aux jésuites²¹.

La réponse à cette question impose des nuances comme celles que nous avons faites tout au long de ce document. En effet, la CVX n'existe, ni peut exister, par la seule volonté de ses membres, mais bien par la volonté de l'autorité de l'Église, bien souvent représentée par la Compagnie de Jésus et ses structures de gouvernement et par son animation pastorale. Nous savons que la Compagnie aussi bien que la CVX, désirent développer une relation d'estime mutuelle et de collaboration dans l'apostolat et la formation. Originellement, la Compagnie de Jésus a agi comme fondatrice, plus tard comme promotrice et bien souvent comme autorité et soutien de la CVX. Cependant, elle a toujours cherché à s'adapter aux circonstances particulières des temps, lieux et personnes.

Comme déjà signalé plus haut, la CVX reconnaît pour sa part au moins trois étapes dans sa croissance. Celles-ci déterminent les différentes possibilités et modalités de sa relation avec la Compagnie. La CVX n'a jamais prévu de délaisser sa relation avec la Compagnie de Jésus, même si elle est consciente qu'une saine autonomie manifeste très bien les fruits d'un processus de croissance. Une réponse simplement et strictement négative à la question de départ pourrait ne pas être la plus exacte du point de vue historique, spirituel, juridique, de formation et ecclésial. D'autre part, ceci pourrait amener des laïcs et des jésuites à ne pas s'intéresser à cultiver une relation comme celle désirée par les Principes Généraux et réitérée par les successives Assemblées Générales de la CVX et Congrégations Générales de la Compagnie de Jésus. Ainsi, la relation entre les jésuites et les laïcs pourrait éventuellement adopter un style de « confraternisation », c'est-à-dire une « création spontanée des laïcs dont les règles internes au groupes sont décidées par les laïcs

Participer à la vie et au gouvernement de la communauté, en considérant la maturité atteinte et en promouvant la croissance vers d'ultérieures étapes.

²¹ Lettre P. Arrupe aux Supérieurs Majeurs, 21 juin 1973.

eux-mêmes, qui inviteraient un prêtre à les accompagner »²². C'est un modèle possible, mais ne correspond pas à celui qui est en accord avec les désirs et les orientations de la CVX, ni ceux de la Compagnie de Jésus dans sa relation avec la CVX, ni ceux de l'Église.

A cet effet, il serait plus exact et dynamisant d'affirmer que la CVX est une des réalités à laquelle la CG 34 se réfère lorsqu'elle s'adresse aux jésuites en ces termes : « Quand nous parlerons de "nos apostolats", "nos" prendra un sens différent. Il signifiera un partenariat ignatien authentique entre laïcs et jésuites, chacun de nous agissant selon sa propre vocation. Les laïcs joueront à juste titre un rôle plus important de responsabilité et de leadership au sein de ces œuvres »²³. Ainsi, la fin du processus de croissance ne sera pas marquée par le retrait des jésuites d'une œuvre déjà mature, mais plutôt par le développement permanent, non sans difficultés, d'une véritable camaraderie spirituelle et apostolique. Dans ce développement, les uns ont besoin des autres non seulement pour l'efficacité apostolique, mais aussi pour l'approfondissement de leur propre vocation ; et pour une plus grande crédibilité dans l'Église et le monde.

2.5 Un compagnonnage spirituel et apostolique

Au-delà des nécessaires considérations canoniques, la CVX désire se vouer pleinement au développement et à l'approfondissement de son charisme. Elle a besoin pour ce faire de la Compagnie de Jésus et des jésuites, sans ignorer l'apport important d'autres congrégations religieuses ou du clergé diocésain. La CVX se base sur les Exercices Spirituels de Saint Ignace comme expérience intense et réitérée de rencontre avec le Seigneur. Un style de vie laïque et apostolique en découle et nourrit une dynamique continue et vécue en communauté.

La CVX demeure néanmoins consciente de la distance qui sépare la réalité et ce désir, ainsi que de la lenteur et des difficultés sur le chemin de croissance des véritables apôtres ou d'une communauté apostolique. Les orientations des Assemblées mondiales montrent bien cette tension entre d'une part la vision du futur, marquée par la générosité dans la réponse aux appels du Seigneur et le discernement, et d'autre part le travail patient et persévérant qui tient compte des

*Trouver un équilibre
pédagogique et
organisationnel sur les
tensions entre « être
père » et « laisser
grandir et partir », ou
entre « être fils » et
« être fils adulte ou
compagnon »*

*Promouvoir les
Exercices Spirituels
ainsi que les processus
de formation et
apostolats qui
découlent de cette
pratique.
Accompagner
dans le respect du
rythme des personnes
et du temps, afin de
bâtir une communauté
apostolique dans
l'Église*

²² Peter-Hans Kolvenbach, Conférence de l'assistant ecclésiastique mondial de la CVX, Nairobi, 04 août 2003, Progressio, supplément 58. p 83

²³ Congrégation Générale 34, Décret 13, n° 20.

limitations et du péché. Le propre de la CVX n'est pas le spectaculaire, la rapidité ni les oeuvres imposantes, même si parfois avec bonheur, ces aspects peuvent être vécus. Le sens profond de la CVX n'est pas de marquer une étape de la vie, mais marquer toute la vie, de poser un sceau d'appartenance et d'engagement qui aille au-delà de ce que la personne fait normalement. Il s'agit de disposer le membre CVX à être prêt à oeuvre et prendre de nouvelles initiatives. Pour cela nous avons besoin de compagnons jésuites généreux, patients, persévérants, réalistes, brûlés par le feu des Exercices Spirituels, désireux de rassembler, d'accompagner, de produire des fruits apostoliques.

La dernière Assemblée Générale de la Communauté de Vie Chrétienne (Nairobi, Kenya, Juillet 2003), prépara sur les relations avec la Compagnie de Jésus un document qui fut annexé aux « Recommandations » finales²⁴. Le document affirme que la relation de la CVX avec la Compagnie de Jésus sera toujours marquée par le processus de croissance de la CVX. Il reconnaît trois étapes dans cette ligne de croissance et propose quelques manières de collaborer pour chacune des trois. En ce qui concerne l'étape initiale, il reconnaît que les jésuites seront les « catalyseurs de la formation de la nouvelle communauté », et qu'ils auront d'importantes fonctions dans la promotion des Exercices Spirituels, dans la formation des dirigeants laïcs, dans l'accompagnement des groupes et de la communauté, etc.

Connaître, diffuser et appliquer les recommandations de l'assemblée mondiale de Nairobi relatives aux relations entre la CVX et la Compagnie de Jésus, en respectant les étapes signalées.

Durant l'étape finale, celle dans laquelle la CVX compte déjà sur des leaders laïcs matures et bien formés qui assument une plus grande responsabilité dans la formation et le développement de la CVX, l'Assemblée Générale ne dit pas « nous n'aurons plus besoin des jésuites ». Bien au contraire, elle leur demande en plus de continuer la collaboration vécue dans les étapes antérieures – car la CVX comme la compagnie se renouvelle constamment avec de nouveaux membres – d'explorer de nouvelles pistes de collaboration. Celles-ci pourraient prendre diverses formes dont : le compagnonnage dans la formation, les initiatives apostoliques, la mise sur pieds des relations institutionnelles qui promeuvent réciproquement les deux corps apostoliques, le discernement commun en vue d'élargir les champs de leur mission commune, la contribution à une meilleure compréhension de la vocation laïque, l'accompagnement du discernement vocationnel par les jeunes.

²⁴ Collaboration entre la CVX et la Compagnie de Jésus, dans Progressio, Supplément N° 58/2003, pg 101.

La collaboration n'est pas seulement fonctionnelle, car elle contient des significations ecclésiales très profondes. C'est pourquoi, elle ne peut être abandonnée lorsque certains objectifs opérationnels sont atteints.

D'autres aspects relatifs à ce sujet qui méritent attention, sont repris dans ce document. On peut mentionner par exemple, le résumé des réponses que 143 jésuites ont réservé à une lettre que le Père Peter-Hans Kolvenbach, en sa double qualité de Supérieur Général de la Compagnie de Jésus et d'Assistant Ecclésiastique de la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne, leur avait envoyé²⁵.

Le rapport présenté par le P. Fernando Salas, vice assistant de la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne²⁶ au cours de cette assemblée mondiale, ainsi que l'allocation du Père Kolvenbach lui-même²⁷, devraient être lus avec attention. Naturellement, ces documents contiennent des questions et des réponses, et pour avoir été écrits à partir de l'expérience, ils rendent également compte de l'état de la relation entre ces deux communautés ignatienues.

Approfondir la relation en se référant aux textes ainsi que par la communication fréquente avec les Assistants Ecclésiastiques, et par celle de chacun d'eux avec le Secrétariat de la Curie Générale pour la CVX.

2.6 Différences et perceptions mutuelles

Il est important, dans une relation à long terme, de maintenir présent non seulement les composantes objectives – faits, normes, documents, actions...– mais aussi être très libres pour reconnaître et faire face aux composantes psychologiques et inconscientes. Elles nous accompagnent et déterminent nos manières d'agir et d'interagir. Parfois elles font surface dans nos conversations informelles ou explosent sous forme de conflits dans nos réunions. Afin de maintenir et approfondir la saine relation que nous désirons, il importe de considérer tous les divers aspects qui la traversent.

Consolider un substrat affectif positif et une ambiance de dialogue entre la CVX et la Compagnie de Jésus.

Nous le ferons avec un amour profond pour les deux communautés, mais pour autant occulter les questions ou sentiments qui émergent dans le cheminement et qui nous apparaissent parfois comme contradictoires, conflictuels, ou pour le moins étranges.

Dès lors, il convient de faciliter la mise sur pieds des conditions qui permettent que s'expriment fatigues et déceptions, désaccords et les attentes non réalisées,

Canaliser les critiques vers les organes de

²⁵ Rapport sur les Assistants jésuites dans la CVX, p. 76

²⁶ Rapport du Vice Assistant ecclésiastique mondial, p. 35

²⁷ Peter-Hans Kolvenbach "conférence de l'Assistant ecclésiastique mondial de la CVX", ibidem, p 80

difficultés relationnelles ainsi que celle de l'organisation. Il faut permettre aux critiques, de l'intérieur et de l'extérieur, de parvenir aux responsables de la communauté. Il faut aussi qu'existe à tous les niveaux une réflexion sérieuse et permanente à propos des difficultés ainsi qu'une planification adéquate d'actions et de programmes.

délibération compétents

Une grande différence sépare parfois la CVX de la Compagnie de Jésus, autant que des jésuites et les laïcs au sein de l'association. Sans l'idéaliser et connaissant aussi ses erreurs, nous pouvons dire que la Compagnie de Jésus est vraiment un corps apostolique, avec son histoire, ses constitutions, ses congrégations générales, ses œuvres et ses structures. Chaque jésuite reçoit une mission de ses supérieurs, et sa vie apostolique marque tout son « être » jésuite et se manifeste dans sa vie communautaire. D'un autre côté, sans ignorer la richesse qu'elle possède, il faut accepter que la CVX est déjà porteuse de toutes ces semences. Mais elle doit encore trouver ses modus operandi, consolider son style de vie, chercher son autonomie économique, ses structures apostoliques...

Reconnaître les différences entre laïcs et jésuites, et apprendre à travailler avec elles, donnant le meilleur de chacun.

S'il est vrai que la CVX a accompli de grands pas vers la maturité, jusqu'à se projeter à Nairobi comme un Corps Apostolique, bien des délégués y ont expérimenté cette saine pudeur qui souvent accompagne les grandes décisions. Se définir comme corps apostolique une option faite de reconnaissance et d'humilité, pleine d'espoir et tournée vers le futur, dépouillée de toute arrogance. Ceci signifie qu'en présence de la Compagnie de Jésus – qui est clairement un Corps Apostolique – le désir de la CVX n'est pas de se mettre au même niveau, mais plutôt de remercier, reconnaître et solliciter l'accompagnement ainsi que l'appui disponible pour collaborer à la mission dans la mesure de sa maturité. Telle est la clé de lecture qui permet de bien comprendre les références citées dans ce document sur la collaboration entre la CVX et la Compagnie.

Le dialogue et la relation entre personnes et communautés aux différences aussi évidentes ne sont pas choses faciles. Nous devons tous apprendre à marcher vers le chemin, qui s'ouvre à nous, avec beaucoup d'humilité et de patience, mais aussi avec une grande détermination.

2.7 Les fruits du processus et la vie apostolique

Grâce à la dynamique générée par les Exercices Spirituels et cultivée dans la communauté, la plupart des membres CVX se mettent à la suite du Christ dans leur vie familiale et professionnelle, ainsi que dans leurs manières de participer à la vie sociale et les institutions civiles ou religieuses auxquelles ils appartiennent. De plus, nombre d'entre eux, consacrent temps, argent, et énergies apostoliques à des œuvres liées aussi bien à la Compagnie de Jésus ou non qu'à l'Église ou non.

Animer, provoquer et renforcer la vie apostolique des membres CVX.

Dans ce sens, la CVX est une communauté d'apôtres, ce qui n'est pas rien et doit être mis en valeur et encouragé. Aussi doit-elle être corrigée lorsque cette dimension se dilue, ou lorsque, pour certains, la CVX cesse d'être un style de vie simple et apostolique à la suite du Christ.

La CVX ne désire aucunement être un ensemble de groupes de personnes qui se réunissent parfois durant plusieurs années pour prier, sans rien changer de leurs vies personnelles ni susciter d'actions significatives au niveau de l'association. Un authentique processus génère une fécondité apostolique qui n'est pas sans lien avec la capacité de prendre des initiatives, de planifier, et de prendre des décisions. Ces décisions devraient engager les membres à franchir les étapes qui conduisent à la croissance et à la réalisation d'action concrètes afin de mettre en oeuvre les orientations apostoliques de la Communauté, par exemple les priorités dégagées lors de l'Assemblée d'Itaici en 1998. La responsabilité partagée dans la mission est une invitation à ne pas séparer la vie apostolique des personnes de leur appartenance à la CVX. C'est ce que la CVX a exprimé dernièrement en disant que nous voulons passer « d'une communauté d'apôtres à une communauté apostolique ».

Animer et renforcer la vie apostolique associative à partir des orientations mondiales, des PG et Normes Générales

Mais, de plus, nous désirons que la vie apostolique dans la CVX se construise non seulement sur la générosité et l'initiative de ses membres, certes indispensables, mais qu'elle incorpore aussi le sens d'une « mission » discernée et reçue, ainsi que les structures d'appui et d'évaluation continue. Dans cette perspective s'ouvrent de grandes opportunités de coopération avec la Compagnie de Jésus. Cette coopération prendrait diverses formes notamment par présence de membres CVX dans des œuvres apostoliques de la Compagnie et vice-versa, la possibilité de discernements conjoints, de tâches accomplies ensemble, d'accords apostoliques, etc.

Promouvoir la collaboration apostolique avec la Compagnie de Jésus et avec l'Église locale de multiples manières.

2.8 Visibilité

De tout ce qui précède, et considérant les caractéristiques du monde d'aujourd'hui, la CVX apparaît comme petite, peu attrayante, peu visible sur la scène ecclésiale et sociale, voire timide ou renfermée. Dans une époque régie en grande partie par les lois du marketing, qui exigent de mettre en évidence les avantages comparatifs du produit par rapport aux autres en luttant et gagnant des points ou de préférences dans les sondages. La CVX apparaît bien souvent comme peu brillante, spécialement si on la compare à la splendeur de certaines nouvelles associations ecclésiales, ou aux meilleurs moments de sa propre histoire. Il en sera de même si on la met en présence des grandes multitudes qui répondent aux convocations qui aident aujourd'hui à rendre l'Église visible au monde.

Il y a là une certaine vérité. Le mauvais esprit peut nous conduire à des blâmes réciproques, à des regrets qui ne mènent nulle part, à des envies, à des vains éclats, à la recherche du spectaculaire, à ériger des figures individuelles ou des cultes de personnalité. Mais l'esprit malin peut nous mener diluer notre ardeur, à nous remettre aux modèles sociaux « antichrétiens » prédominants, abdiquant notre appel à attirer les autres, et nous repliant dans un fatalisme désespéré. Ce problème comporte une composante évangélique réelle que nous devons comprendre et à laquelle nous devons faire face. Une responsabilité ecclésiale nous interpelle.

Le nombre de membres de la CVX varie selon les pays. À certains endroits, elle décroît ou disparaît, tandis que dans d'autres elle commence à se développer. Cette situation est en rapport avec la relation avec la Compagnie de Jésus. A cet effet, un grand chantier serait celui de promouvoir la richesse du charisme et l'offre CVX, mettant en même temps en pratique la Norme Générale 6 qui demande de tenir compte de la diversité afin d'être inclusif. La norme est rédigée avec un caractère impératif et non facultatif: « Tout ce qui vient d'être dit doit être compris et pratiqué en tenant compte de l'âge, de la culture et des autres caractéristiques. Pour cela, les Communautés Nationales doivent développer des programmes de formation, diversifiés si nécessaire, pour différentes sections de membres et les éventuelles circonstances exceptionnelles qui peuvent se présenter pour certains membres.» (NG 6). Si nous ne l'avons pas fait, c'est une erreur que nous devons rectifier.

Comprendre et équilibrer les tensions entre qualité et quantité, entre des effets immédiats et à long terme, entre visibilité et profondeur; avec un sens de processus et de discernement.

Élargir l'invitation à appartenir à la CVX en diversifiant discrètement les programmes et les manières d'accueillir différents types de membres.

2.9 La CVX et la mission de la Compagnie de Jésus

La dernière Congrégation Générale de la Compagnie a donné une grande importance à la « Collaboration avec les Laïcs dans la Mission » (Décret 13). Le thème est riche et complexe, et dépasse les limites de la CVX car il s'applique à tous les laïcs susceptibles de s'engager dans cette collaboration, et qui représentent une grande diversité.

Approfondir les diverses composantes de la relation apostolique entre laïcs et jésuites.

Le décret 13 a comporte des aspects théoriques (théologiques, ecclésiaux) et pratiques (modes de fonctionnement, organisation, etc.). D'une part, il cherche à reconnaître, valoriser et renforcer la vocation et la mission laïque dans l'Église, s'ouvrant vers une communion ecclésiale plus mature et une relation réciproquement plus édifiante entre laïcs et religieux. Dans ce sens, les laïcs sont appelés à être plus proactifs dans leur participation à la mission de l'Église, tandis que la Compagnie est invitée à les aider à exercer davantage ce rôle central²⁸.

D'autre part, la Compagnie recherche aussi la collaboration des laïcs à l'accomplissement de sa mission et de ses propres œuvres²⁹. La logique de ce document s'applique aux deux entités. Il relève que la CVX ne peut se définir en fonction de la mission ni des œuvres de la Compagnie, mais peut par contre recevoir des orientations claires sur les manières d'y collaborer de manière concrète. C'est un des plus grands désirs de la CVX.

Dans cette perspective, et tenant compte de ce qui a été dit sur la diversité des membres, nous pourrions établir dans la CVX, aux niveaux national et/ou mondial, une section de membres pour développer une collaboration plus étroite avec la mission et les œuvres de la Compagnie, en accord avec l'esprit et la lettre d'accord avec la lettre et l'esprit des Normes Générales 6, 7 et 10, qui pourraient être modifiés si nécessaire.

Discerner et mettre en pratique des manières concrètes et organiques de promouvoir la collaboration apostolique CVX – Compagnie de Jésus.

²⁸ Congrégation Générale 34, Décret 13 n° 1 : « La Compagnie de Jésus reconnaît comme une grâce pour notre temps et une espérance pour l'avenir que le laïcat prenne une part active, consciente et responsable dans la mission de l'Église en ce grand moment de l'histoire. Nous cherchons à répondre à cette grâce en proposant notre service pour la pleine réalisation de cette mission du laïcat. Nous nous engageons à poursuivre cette fin en collaborant avec les laïcs dans leur mission.

²⁹ Congrégation Générale 34, Décret 13 n° 3 : « Dans certaines régions du monde les oeuvres jésuites reposent principalement sur des laïcs pour la poursuite de la mission de la Compagnie. Nous prévoyons l'expansion de ce leadership apostolique des laïcs dans les oeuvres jésuites au cours des années à venir et nous nous engageons à concourir à ce développement. ».

Ce faisant, il faudrait respecter les caractéristiques des personnes et aussi les besoins de la CVX. Il convient en effet que certains de ses membres les mieux formés continuent à rester au service de la CVX, dans les équipes de gouvernance ou de formation, tout en alternant avec des engagements apostoliques en dehors de la Communauté.

Conclusion

La CVX se veut être un corps apostolique, au service de la mission de l'Église et en relation féconde avec la Compagnie de Jésus. Ce désir s'enracine dans l'histoire et dans le charisme reçu et a besoin de la participation généreuse et créative de laïcs et jésuites. L'histoire – ancienne et récente – est pleine de pas importants de croissance et il existe des expériences très réussies que nous vous invitons bien sûr à partager. Cependant, un renouvellement permanent des motivations, des méthodes et des relations est nécessaire. Autant que le besoin d'un dialogue soutenu entre les laïcs CVX et les jésuites l'est. Il convient que s'instaure également un dialogue institutionnel entre la CVX et la Compagnie de Jésus qui puisse nous mener à valoriser ce que nous pouvons apporter ensemble à l'Église. Ce document se propose d'alimenter ce dialogue, ouvrant sur des sujets importants à explorer ou à évaluer. Les Assistants Ecclésiastiques pourront s'en servir pour orienter leur propre travail dans la communauté et aussi pour aider la communauté dans l'esprit d'une saine autocritique.

ANNEXE (d'après le texte espagnol)

Lettres et Discours des Pères Généraux de la Compagnie de Jésus

Dans la Revue *Progressio* et dans l'*Acta Romana Societatis Iesu* (ARSI)

Sur la CVX et la relation avec les Laïcs.

- 1968, 25 de Marzo –Aprobación de los Principios Generales CVX por la Santa Sede (français)
In ARSI, Vol. XV, Fasc. II (1968), 191-203.
- 1968, 15 de Agosto – Carta P. Arrupe
De Congregationibus Marianis seu Communitatibus Vitae Christianae (latín)
In ARSI, Vol. XV, Fasc. II (1968), 321-327.
- 1973, 21 de Junio – Carta P. Arrupe
Normae quaedam collaborandi cum Communitatibus Vitae Christianae (français)
in ARSI, Vol. XVI, Fasc. I (1973), 71-72.
- 1974 – “El Padre Arrupe se dirige a los responsables de las CVX”, in *Progressio*, 1974, nº 2, 3-5.
- 1974 – P. Pedro Arrupe – “Sencillez de Vida y Pobreza”, in *Progressio*, 1974, nº 6, 4-8.
- 1977 – Padre Arrupe habla con el Consejo Ejecutivo (grabación de la entrevista), in *Progressio*, 1977, nº 2, 5-9.
- 1978, 17 de Julio – Respuesta del P. General sobre los bienes de la CVX
in ARSI, Vol. XVII, Fasc. II (1979), Pág. 627 (esp.).
- 1980 – P. Pedro Arrupe – “El proyecto de vida de los jóvenes hoy”, in Suplemento nº 16, *Progressio*, 1980, 11-32.
- 1984 – Respuesta del P. General PHK a Postulados sobre la Colaboración con Laicos
in ARSI, Vol. XIX, Fasc. I (1984), 39-40 (fr.), 48 (esp.), 56-57 (eng.).
- 1984, 26 de Noviembre – P. General como Asistente Eclesiástico de la CVX, en el 400º Aniversario de la “Omnipotentis Dei”, in ARSI, Vol. XIX, Fasc. I (1984), 116-120 (eng, esp, fr).
- 1985 – Primera Carta del P. Kolvenbach a la CVX, después de ser nombrado Asistente, in *Progressio*, 1985, nº 3, 2-3.
- 1986, 24 de Agosto – Discurso del P. General a la Asamblea Mundial CVX de Loyola
in ARSI, Vol. XIX, Fasc. III (1986), 649-657 (fr.), 657-664 (esp.), 665-671 (eng.).
- 1990, “El Camino de San Ignacio y el Carisma de las CVX” (Conferencia del P. Kolvenbach en la Asamblea de Guadalajara), in *Progressio*, 1990, nº 4, 3-16.
- 1990, 7 de Septiembre (aprobación nuevos Principios Generales CVX, Asamblea Guadalajara)
3 de Diciembre (confirmación de los PG por la Santa Sede)
Principios Generales de la Comunidad de Vida Cristiana (castellano)
Publicados en *Suplemento nº 36 de Progressio* (Enero 1991).

- 1990, 20 de Septiembre – « Discours du Père Général dans ouverture de la Congrégation des Provinciaux » en Loyola (francés), n^o. 72-75, in ARSI, Vol. XX, Fasc. III (1990), 461-461.
- 1991, 25 de Marzo – Carta del P. Peter-Hans Kolvenbach a toda a Compañía sobre la CVX, in Progressio, 1991, n^o 2, 4-6.
Esta misma carta se encuentra también in ARSI, Vol. XX, Fasc. IV (1991), 557-559 (esp.), 559-561 (eng.), 561-563 (fr.).
- 1991 – “El seguimiento de Cristo Pobre”, Conferencia del P. Kolvenbach en la Asamblea Nacional de CVX-Italia, en Nápoles, in Progressio, 1991, n^o 5, 21-27.
- 1991, 27 de Septiembre – “La relación jesuitas-laicos en la realidad... y en el deseo” Carta del P. Kolvenbach a las personas relacionadas con la Compañía de Jesús, in Progressio, 1991, n^o 6, 15-24.
- 1992 – Carta del P. Kolvenbach a toda la Compañía de Jesus, por ocasión de la canonización de Claudio de la Colombière, in Progressio, 1992, n^o 4-5, 17-21.
- 1993, 9 de Julio – Carta de P. Kolvenbach: “Los Asistentes Eclesiásticos Nacionales de la CVX”, in ARSI, Vol. XX, Fasc. VI (1993), 905-907 (esp.), 907-909 (eng.), 909-911 (fr.).
- 1993 – “El testimonio de una Comunidad”, mensaje del P. Kolvenbach, in Progressio, 1993, n^o 3, 3
- 1995 – 34^a Congregación General de la Compañía de Jesús, Decreto 13: “Colaboración con los Laicos en la Misión” / Párrafo sobre la CVX: n^o 17, § 1.
in ARSI, Vol. XXI, Fasc. II,1 (1995), 332 (español), 576 (english), 834 (français).
- 1995 – “La voluntad de Dios es la clave de la santidad”, carta del P. Kolvenbach por ocasión de la beatificación del P. Hurtado, in Progressio, 1995, n^o 1, 15-20.
- 1995 – Entrevista del P. Kolvenbach, in Progressio, 1995, n^o 3, 9-13.
- 1995 – Conferencia del P. Kolvenbach en el “Encuentro Internacional Jesuitas y CVX” (11 a 17 de Agosto), in Progressio, 1995, n^o 4, 12-17.
- 1996 – Mensaje del P. Kolvenbach, in Progressio, 1996, n^o 4, 4-5.
- 1997 – “Quién decís que soy yo?” (Conferencia del P. Kolvenbach en la Capilla de la Universidad *La Sapienza*, de Roma), in Progressio, 1997, n^o 3 y 4, 4-14.
- 1998 – El P. Kolvenbach en la Asamblea Mundial de Itaicí (Brasil):
Homilía, in Progressio, 1998, n^o 1-2-3-4, 86-87.
Discurso, in Progressio, 1998, n^o 1-2-3-4, 94-100.
- 2002, 3 de Diciembre – Carta del P. Kolvenbach a todos los jesuitas Asistentes CVX preparando la Asamblea General de Nairobi (cast.), in ARSI, Vol. XXII, Fasc. VII (2002), 910-913.
- 2003 – Conferencia del Asistente Eclesiástico de la CVX Mundial en la Asamblea General de Nairobi, in Progressio, Suplemento 58, 80-90.
- 2003, 8 de Septiembre – Carta a los Superiores Mayores, presentando las Recomendaciones de la Asamblea General de Nairobi – (en inglés), in ARSI, Vol. XXIII, Fasc. I (2003), 354-359.
- 2005 – Entrevista del P. Kolvenbach, in Progressio, 2005, n^o 1, 18.